

A L'OUEST DU NOUVEAU

Avril 2017

LES ACTES DU COLLOQUE

« FEMMES : LE LONG CHEMIN DE L'EGALITE »

Nantes, le 4 mars 2017

Ouverture par Babacar LAME, Président du CLR Pays de la Loire

Bonjour à toutes et à tous.

Je vous remercie de nous honorer de votre présence en cette journée des droits des femmes, car il n'y a pas de raisons que cela ne soit pas tous les jours. Merci à nos intervenantes et intervenants qui nous font l'honneur de venir jusqu'à nous ici à Nantes : Isabelle Kersimon, Gaye Petek, Marie-Jo Bourdin, Véronique Tomas, Olivier Maréchal et Philippe Foussier. Je voudrais excuser notre Président Exécutif national qui devait conclure ce colloque, mais ne pouvait pas être parmi nous en raison d'un empêchement de dernière minute. Merci à Aïssa Bassal Adjointe à la Vie associative qui représente Madame le Maire de Nantes qui nous offre chaleureusement le verre de l'amitié qui vous sera servi à la fin du colloque. Merci au Conseil départemental qui nous assure de son soutien et sera représenté cet après-midi par Hervé Corouge, Vice-présidente en charge de la jeunesse et de la Citoyenneté.

Notre comité avait déjà organisé pour son lancement un colloque sur l'égalité femmes-hommes au mois d'octobre dernier. A première vue on pourrait penser qu'une association telle que la nôtre qui s'appelle Comité Laïcité République pourrait ne pas avoir comme préoccupation première les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes. Pourtant si puisque la laïcité est un principe qui repose sur la loi du 9 décembre 1905 et garantit la liberté de conscience, la liberté de culte, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et l'égalité de toutes et tous quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions. Elle est garante du respect de la devise républicaine dans laquelle figure le mot « égalité ».

Or aujourd'hui encore se pose toujours le problème de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'égalité des droits et la liberté des femmes parfois de disposer de leur corps, en résumé leur émancipation totale des femmes vis-à-vis du pouvoir que continue d'exercer les hommes sur elles. Le chemin à parcourir est certes encore semé d'embûches, et l'actualité est là pour nous le rappeler. Je voudrais aussi rappeler que ce combat car il s'agit d'un combat au quotidien souvent pour préserver des acquis le comble dans un pays démocratique devrait concerner autant les femmes que les hommes. L'organisation de la journée avec les différentes interventions qui vont se succéder a aussi pour objectif que partout dans le monde le combat est le même avec pour seul et unique objectif de n'être plus sous le joug des hommes. Les exemples les plus frappants viennent des femmes dans les pays du golfe comme l'Iran, l'Arabie Saoudite, etc. qui n'ont cessé de défier ce pouvoir dans leur quête de liberté.

Alors parler du vécu des femmes qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs me donne surtout envie de crier haut et fort une célèbre phrase plagiée à ma façon « Femmes de tous les pays, unissez-vous »



Il nous incombe donc nous laïques garants des principes républicains de liberté, égalité, fraternité de nous associer à ce combat pour l'émancipation de la femme, la liberté de son corps qui ne doit plus être objet de pouvoir et de domination. Nous devons donc tout faire pour sensibiliser nos concitoyens sur ces violences faites à ces femmes venues d'ailleurs et de prendre toute notre part à ce combat. Alors je nous engage à porter cette parole et la propager à l'heure où les obscurantistes et extrémistes religieux sont de retour et disputent la place du politique. Je vais passer la parole à Claudie Londner qui sera la modératrice de ce colloque qui prendra les choses en main et vous présentera plus en détails nos invité(e)s.

Pour finir permettez-moi de vous relayer des mesures de sécurité dont le respect est nécessaire pour la tenue de ce colloque. Il est interdit de boire autre chose que de l'eau dans cette salle. La cigarette ainsi que les cigarettes électroniques sont interdites car la moindre fumée peut déclencher l'alarme et il faudra évacuer et le colloque s'arrêtera de fait.

Je compte sur votre compréhension et vous en remercie par avance. Je vous souhaite une bonne journée, un bon colloque riche en échanges fructueux.

Médiation de Claudie LONDNER, membre du CLR Pays de la Loire

Bonjour à tous. Et merci de votre présence.

Après quelques décennies de ce qu'on pourrait qualifier de « parenthèse enchantée » en matière d'émancipation des femmes et d'accès aux droits, la montée des populismes en Europe et plus largement en Occident, nous infligent un retour massif du sexisme. Cette situation transnationale nous met face à une aggravation des inégalités imposées aux femmes. Divers mouvements se sont organisés en Occident: soit en faveur de l'Égalité ou au contraire favorables à un retour en force des idées conservatrices. Mais dans les sociétés traditionnelles, le tableau n'est guère plus encourageant : femmes assignées au seul rôle de procréation, femmes sous l'emprise dominatrice des hommes, femmes cachées au déni de tout droit civique, de tout statut social. Le pire étant la transmission de ces règles par les femmes aînées elles-mêmes, dans une sorte de partition silencieuse.

Ce préambule serait trop hâtif sans le rappel d'une citation de Fernand Braudel (in « La Grammaire des civilisations » 1987) : « On juge du degré de civilisation d'une société à la manière dont elle traite les femmes. » On ne saurait dire mieux !

Hé bien, voilà planté en quelques mots, l'exposé des intentions de ce colloque qui précède de quelques jours la « Journée internationale de la femme » dont nous souhaiterions que plus qu'une gentille commémoration, elle offre chaque année l'occasion d'un diagnostic sur les inégalités qui stigmatisent les Femmes d'ici et d'ailleurs, et c'est ce diagnostic que nous allons faire avec vous aujourd'hui.

CONTRIBUTION D'ISABELLE KERSIMON

Journaliste et essayiste

« *Portrait d'une femme d'exception : Joséphine Baker* »

Enfant de deux histoires, fille de deux continents, femme du rejet et des gloires, Joséphine Baker, à vingt ans, avait déjà vécu toute une vie de combat.

Née dans les quartiers pauvres de Saint-Louis dans le Missouri, elle reste à jamais marquée par les chants d'esclaves que lui apprit sa grand-mère et les émeutes raciales de 1917 dont elle fut témoin. Née en dansant aussi, elle brave les préjugés racistes et l'apartheid qui sévissent dans son pays natal, les Etats-Unis, pour triompher sur scène à Paris dans *La Revue nègre*, puis envahir l'Europe de sa vitalité et de son talent extraordinaires, chérie par nombre de peintres, de poètes et d'écrivains de son temps.

Femme artiste, femme courage, Joséphine Baker, éprise de la France, s'est engagée dans la Résistance entre 1939 et 1945, d'abord accompagnée du capitaine des renseignements militaires Abtey, puis sous l'uniforme des femmes de l'Armée de l'air. Elle reçoit des mains de De Gaulle la Croix de Lorraine.

Femme de cœur, enfant à jamais blessée, triomphant de ses ennuis de santé et de maladies graves, elle fait preuve toute sa vie d'une générosité extrême. En août 1963, lors de la marche de Washington pour les droits civiques, elle est l'une des deux femmes qui s'expriment à la tribune auprès de Martin Luther King.

Tout en s'engageant dans des événements caritatifs de son village du Périgord et en participant aux combats de l'actuelle LICRA, elle bâtit aux Milandes son idéal de fraternité en adoptant douze enfants issus de pays, de cultures et de confessions différentes.

Lorsqu'elle s'éteint deux jours après le premier concert de son retour sur scène à Bobino, le 12 avril 1975, tout Paris en deuil lui rend un dernier hommage. Elle repose à Monaco.

CONTRIBUTION DE GAYE PETEK

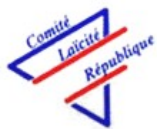
Sociologue des migrations de Turquie

Ancienne membre de la Commission Stasi (Pour l'application de la Laïcité dans la République »)

« *Les femmes turques entre tradition et modernité : un long chemin intranquille* »

Les femmes, le droit et la coutume à travers l'histoire.

Le sujet des femmes est peut-être une des illustrations les plus emblématiques des inégalités et des contradictions existantes dans la société turque. Sous l'Empire ottoman, la femme turque était réduite à l'invisibilité sociale et à l'inexistence économique, confinée au mahrem (espace caché) dans les palais et condamnée à n'être qu'une force de travail et de reproduction dans la campagne. Son sort ne prend place dans la réflexion qu'à partir de l'époque des Tanzimat, lorsque quelques hommes politiques influents, inspirés par le modèle révolutionnaire français, s'interrogent sur les notions de liberté et d'égalité. On évoque alors le poids du code islamique et des systèmes coutumiers qui viennent nourrir un débat très vif autour de la dualité tradition / modernité. Cette dualité guidera le rapport de la société à la place de la femme. Il y a donc eu des pionnières issues des classes aisées qui préparèrent le terrain. Revendications, création d'associations furent à l'origine des réformes qui interviendront après la chute de l'Empire Ottoman sous la houlette du fondateur de la République Mustafa Kemal Atatürk qui donna une place particulière à l'égalité des femmes.



L'avènement de la République modifiera considérablement l'aspect juridique des acquis féminins, mais la nouvelle femme républicaine sera aussi liée à un idéal et à projet national global. Elle aura des responsabilités et des devoirs plus que des droits propres à son statut de femme. Ces droits, étant intimement liés à un projet sociétal, ils en étaient les outils. Il s'agissait d'extirper la femme à l'enfermement islamique pour la conduire vers l'égalité des droits républicains.

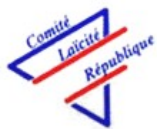
De fait, les lois vestimentaires, le code civil de 1926, la suppression des mesures discriminatoires liées à la religion, l'interdiction de la polygamie, l'égalité des chances par l'éducation et le travail vont bouleverser la situation.

Les femmes vont ainsi devenir des citoyennes à part entière, avec le droit de vote et d'éligibilité en 1930 aux élections municipales et en 1934 aux élections législatives. Notons au passage qu'il y aura 18 femmes au parlement de 1935 à 1939 soit 4.5%. Mais 3 en 1950-1954. Elles sont 77 députées depuis les élections de 2015 soit 14% (avec davantage de députées femmes de l'AKP que du CHP (parti social démocrate républicain) mais il y a une égalité parfaite parmi les députés du HDP (parti pro-kurde). La situation est donc véritablement révolutionnaire en 1935.

Passée cette période d'élan et de ferveur révolutionnaire de la République, la cause des femmes entre dans une phase d'oubli.

C'est au début des années 80, que les femmes turques entrent dans une vraie période d'individualisation et de singularisation et qu'elles commencent à interroger en profondeur l'image et les principes de la domination masculine. Un nouveau féminisme apparaît, qui, n'a plus pour seul but l'acquisition de l'égalité des droits, mais prône aussi la critique du système des valeurs patriarcales et les inégalités de classe entre les femmes des milieux aisés de la société et les femmes du monde rural. Elles commencent à affirmer une identité de "genre".

Toutefois, derrière l'arbre, il y a la forêt. Les femmes turques ont acquis leurs droits, mais la majorité d'entre elles n'en ont pas le mode d'emploi. Des inégalités colossales existent au sein de la population féminine. Le statut de la femme turque n'est en effet ni homogène, ni unifié. Pas davantage d'ailleurs les mouvements féministes, puisqu'on peut remarquer des mouvances théoriques très opposées : les féministes kémalistes, les féministes critiques, mais aussi les féministes islamistes. Ces dernières défendent l'idée d'une évolution du statut féminin par la réappropriation des traditions religieuses et familiales comme facteurs d'élévation éducative et sociale et s'emparent du texte du Coran pour s'opposer aux injustices de la tradition coutumière. Ce n'est plus le droit contre la coutume, c'est le message de Dieu contre celui de la famille. Pourtant, en 2002, la grande réforme du Code Civil conduite par l'AKP arrivé nouvellement au pouvoir, abolissait le statut privilégié de l'homme marié. L'Assemblée nationale a voté, entre autres, l'abandon de la notion de "chef de famille" reconnue à l'homme, le divorce pour actes vexatoires de l'honneur, l'égalité des droits sur les biens acquis pendant le mariage. L'âge légal du mariage est passé à 18 ans pour l'homme et la femme, et la jeune mariée pouvait dorénavant conserver son nom de jeune fille, etc... Et un décret de 2006 engageait l'ensemble des institutions étatiques à lutter contre toutes les formes de la violence faite aux femmes. Mais aujourd'hui, la situation est devenue extrêmement préoccupante : M. Erdogan a encouragé de ses vœux un des principes de la *Convention d'Istanbul* qui dit qu'il faut veiller à l'éradication des coutumes et pratiques qui s'appuient sur "un rôle stéréotypé des femmes et des hommes"... tout en les engageant à retourner aux fourneaux et aux couches... Le voile est autorisé dans les universités et les écoles musulmanes depuis Novembre 2012. Les femmes magistrats viennent récemment d'obtenir le droit de plaider avec un foulard et en ce début 2017 c'est dorénavant l'armée qui doit



autoriser le voile...Le dernier bastion de la laïcité vient de flancher... l'AKP mène par ailleurs, une politique liée au « genre » extrêmement réactionnaire et a fait campagne en mettant en avant le rôle des femmes comme « filles, épouses et mères ». La Turquie est classée 125ème sur 142 pays quant à l'égalité hommes/femmes par le Forum Economique mondial. (29% des femmes travaillent) Mais bizarrement un médecin et un architecte sur trois sont des femmes ; c'est là encore un paradoxe turc qui tient au fossé qui existe entre les différentes classes sociales. Il faut aussi remarquer que plus la laïcité perd du terrain, plus les inégalités entre femmes et hommes augmentent. Car la laïcité est un des premiers garants de l'égalité des droits des femmes et un garde-fou essentiel pour que les femmes ne subissent pas davantage encore le poids des traditions religieuses mais aussi des traditions féodales et du machisme de la société.

Quant à la coutume, elle est bien là, immuable. La volonté réformatrice républicaine n'a pas pu/su pénétrer le monde rural anatolien où les femmes sont encore aujourd'hui sous la chape de plomb de la domination des hommes et des anciens, elles vivent sous le joug d'une règle moyenâgeuse, d'une morale répressive et totalement inégalitaire. Elles sont les garantes de l'intégrité et de l'honneur des hommes. Ce fameux "namus" que l'on inculque aux filles et aux garçons dès leur plus jeune âge et au nom duquel on peut aller jusqu'à tuer pour l'honneur. Trois femmes sont tuées chaque jour au nom de ce « namus ». De 2002 à 2009 les violences ont crû de 1400%. Et que dire des reculs comme :

- le droit à l'avortement qui est considéré par l'AKP au pouvoir comme un crime
- La 1ère cause de mortalité des femmes est l'accouchement et les grossesses
- 26% des femmes de 15 à 49 ans déclarent avoir été mineures à leur mariage
- Le mariage avec une mineure de 12 ans pourrait devenir légal mais le gouvernement a reculé devant les manifestations de femmes

La plupart de ces données se vérifient également aujourd'hui au sein des familles anatoliennes transplantées dans le cadre de l'immigration de main-d'œuvre à la fin des années 50 vers l'Allemagne et en 1965 vers la France. Les femmes et les jeunes filles de l'immigration turque sont peut-être des figures plus emblématiques encore de l'inféodation des femmes à la coutume. Elles vivent une triple discrimination : être femme, rurale et transplantée. Certaines brus venant de Turquie le font remarquer qui disent préférer retourner dans le village de leur père pour échapper au joug de leur mari (qui est souvent un jeune de nationalité française) et de leur belle-mère. La crainte décuplée de perdre son identité fondée sur la tradition a fait développer des stratégies de lutte encore plus normatives. La peur du mariage mixte conduit les parents et les frères à être de véritables gardiens qui ne laissent aucun espace de liberté aux jeunes filles. Il y a même eu des cas de meurtres pour l'honneur. L'éducation de l'Ecole française est un déclencheur privilégié du goût de l'émancipation chez les jeunes filles, mais elle est globalement en échec quant à la transformation des mentalités des garçons, évidemment plus tentés par l'image de l'homme dominant, gardien principal de la virginité de sa sœur. La mission des défenseurs de l'égalité des sexes et de la laïcité en Turquie comme en France doit être de se tourner davantage encore aujourd'hui vers la nécessité de lutter pour la connaissance et la pratique de ces libertés statutaires et identitaires par l'ensemble des femmes Turques et non pas par une minorité. Et la France doit accepter de voir le repli identitaire qui règne en maître parmi les immigrés originaires de Turquie et accepter de développer des politiques d'intégration ciblées.

CONTRIBUTION DE MARIE-JO BOURDIN

Assistante sociale clinicienne,

Directrice Adj. du Centre de santé mentale F.Minkowska (Patients en migration)

« *L'accompagnement psycho-social des femmes excisées* »

Ce sujet doit être abordé avec une grande prudence car nous sommes- là dans un conflit de culture, une confrontation de modèles explicatoires et de représentations culturelles du corps, de l'intégrité corporelle, de la sexualité, du statut de la femme, de la domination masculine et de la loi coutumière qui a encore droit de cité, confrontée à la loi républicaine.

100 à 140 millions de femmes à travers le monde ont subi des mutilations génitales féminines- M.G.F. - (INED octobre 2007) avec 6 millions de nouveaux cas par an. Une trentaine de pays de l'Afrique sub-sahélienne pratiquent les MGF sous ses différentes formes et il existe des localisations extra africaines (Indonésie Inde sultanat d'Oman Amazonie vénézuélienne et péruvienne...) On retrouve les MGF dans toutes les religions : en milieu animiste, chez les Chrétiens (coptes d'Egypte), les Juifs (falashas d'Éthiopie). Par contre elles sont inexistantes dans les grands pays musulmans (Maghreb, Iran, Turquie..) L'excision a aussi été pratiquée en Europe mais à des fins médicales (fin XIXème siècle) pour soigner les névroses hystériques et lutter contre l'onanisme.

Une grande incertitude perdure quant à l'origine de ces coutumes. Elles seraient pratiquées depuis des siècles (27 siècles), bien avant des religions révélées (6 siècles avant J.C) et remonteraient à l'Egypte pharaonique (découverte de momies excisées). L'excision et l'infibulation sont des pratiques antéislamiques.

L'avènement de l'islam n'a apporté aucune modification, intégrant ces coutumes, il aura une attitude ambiguë et sans les prescrire ni les proscrire il sera facteur de pérennisation. Le Coran est muet sur cette question mais un des hadiths qui désignent les actes et paroles du prophète évoque l'excision. Actuellement un débat oppose les imams. Ceux qui prennent publiquement position sont parfois menacés.

En France l'excision est devenue criminelle en 1983 sur jurisprudence de la Cour de Cassation après qu'une mère célibataire bretonne a, dans un accès délirant, excisée sa propre fille.

Les mutilations génitales féminines

Il s'agit de l'ablation ou de la détérioration d'une partie du sexe anatomique ou au sens psycho sensoriel avec une altération de la sexualité féminine. Il existe plusieurs formes d'excision qui ont fait l'objet de diverses classifications. Nous retiendrons celle de l'OMS en 2000 :

TYPE I : Excision dite « SUNNA » c'est l'excision à minima avec la résection du prépuce clitoridien ou résection totale du clitoris (clitoridectomie).

TYPE II : Excision dite « COMPLÈTE » ou clitoridectomie avec l'ablation du clitoris et celle partielle ou totale des petites lèvres (c'est la plus courante - 80% -).

TYPE III : Dite « CIRCONCISION PHARAONIQUE » parce que pratiquée en Egypte depuis l'antiquité, ou « INFIBULATION », il s'agit de l'excision totale des organes génitaux suivie de la fermeture partielle de l'orifice vaginal (permanente) laissant une très petite ouverture permettant le passage de l'urine et du sang menstruel. La cicatrice qui en résulte devra être incisée au moment du mariage (15 % des cas environ) et à l'accouchement.

TYPE IV : Toute autre intervention sur les organes génitaux externes tels piqûres, perforations, incision sur le clitoris et/ou les petites lèvres, cautérisation par brûlure du clitoris, introduction dans le vagin de substances corrosives ou de plantes pour provoquer des saignements ou rétrécir le vagin.

Les complications médicales sont multiples et parfois très graves et représentent les éléments phares de la dénonciation de la pratique. Cependant il est important de ne pas les présenter comme inéluctables, car elles ne concernent pas toutes les femmes excisées qu'il faut se garder de considérer *a priori* comme des femmes malades, handicapées ou frigides et insister sur le fait que même excisées elles peuvent avoir du plaisir. Sans entrer dans les détails, on peut dire que les complications médicales peuvent être immédiates ou à plus long terme, elles sont proportionnelles à l'importance de la mutilation subie et qu'il existe des complications obstétricales.

On note par ailleurs, une forte composante psychologique dans l'émergence des problèmes sexuels des femmes excisées, comme si certaines ne s'autorisaient pas à éprouver du plaisir. Cet impact a été essentiellement apprécié dans nos sociétés où les femmes ne se sentant pas « normales » intériorisent le discours sur le lien entre excision et l'absence de plaisir et se sentent frigides. L'excision est un traumatisme, un trauma sexuel, souvent indicible comme nous le verrons avec quelques vignettes cliniques. Toutes ces complications ont été, dans les années 80, au centre de la mobilisation occidentale.

Le but de l'accompagnement psycho social sera d'évaluer l'impact traumatique de la mutilation, de favoriser une remémoration élaborée et de permettre l'énonciation de ce qui a fait traumatisme. Comme pour tous les traumatismes, toutes les femmes victimes d'excision ne vont pas réagir de la même manière. Il faut particulièrement ici souligner et insister sur une réalité : toutes les femmes excisées ne développent pas de symptômes ni de névroses post traumatiques. Elles font même très souvent preuve de résilience au sens où l'entend Boris CYRULNIK (capacité à rebondir à se reconstruire, « se reticoter » après un traumatisme) Pendant la consultation on cherchera à évaluer :

-La motivation par rapport à la prise en charge psychologique ou par rapport à la chirurgie suivant la demande première.

-L'expression de la souffrance psychologique en lien avec l'excision.

-Les séquelles post traumatiques de la mutilation. Et la recherche d'autres traumatismes comme c'est souvent le cas (mauvais traitement, attouchements sexuels, viol, inceste, mariage forcé et viol conjugal) .

La prise en charge du psycho trauma sera un travail de déconstruction acquise par les medias (pas de plaisir - pas normale - car excisée et sur la chaine des traumas quand c'est le cas...).

La chirurgie reconstructive, appelée communément « réparation » est elle aussi à aborder avec une extrême prudence et ne doit pas être présentée comme incontournable et la solution miracle mais comme une possibilité à résoudre certaines souffrances.

Le but de cette technique (acte codifié et remboursé par la Sécurité Sociale), simple pour les chirurgiens, est de se rapprocher le plus possible de l'anatomie initiale (même si « un sexe réparé » n'aura jamais totalement le même aspect qu'un sexe non excisé).

L'espoir est parfois très grand sur le plan de la sexualité et certaines femmes ont tendance à idéaliser la sexualité des femmes occidentales d'où les précautions dont les professionnels doivent s'entourer pour aborder et informer les femmes excisées de cette possibilité qu'offre la chirurgie mais qui pour certaines représentent une véritable « coupure » avec la culture.

[Le cas d'Aminata, véritable cas d'école, nous éclairera sur cette prudence](#)

Aminata jeune française d'origine sénégalaise a subi une excision à l'âge de 11 ans ½ lors de son premier séjour dans le pays d'origine de ses parents, elle est adressée au Centre pour sa difficulté à parler de son excision et son ambivalence pour la chirurgie. Elle pense être infibulée, bien que

n'appartenant pas à une ethnie ou l'on pratique l'infibulation Elle ne peut pas avoir de rapport sexuel.

Plus d'une année au rythme de deux entretiens par mois auront été nécessaires pour qu'elle se décide à rencontrer le chirurgien et son équipe pour envisager cette opération. Alors que je précise toujours aux patientes qu'elles peuvent voir la gynécologue de l'unité de soins pour femmes excisées avec laquelle je travaille, d'abord pour savoir quel type d'excision elles ont subi (en général, elle ne le savent pas) si l'acte chirurgical est nécessaire qu'elles puissent poser toutes les questions et après la décision leur appartient et à elles seules.

Elle n'a été opérée que 8 ans après notre première rencontre. Sa réaction en m'annonçant qu'une date avait été fixée: « C'est maintenant que vous allez avoir du travail avec moi ». Sa crainte était que je ne la suive plus après l'intervention En fait elle présentait une pseudo infibulation (n'ayant pas bien cicatrisé au moment de l'excision, l'exciseuse était revenue l'avait badigeonnée avec une pommade traditionnelle et bandé les jambes pendant plusieurs jours d'où une coalescence des lèvres créant une obstruction faisant penser à une infibulation) et une réouverture vaginal s'imposait.

Ce cas qui fait référence illustre bien l'importance du préalable de la réparation psychique avant la réparation physique.

CONTRIBUTION DE VERONIQUE TOMAS

Directrice régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité en Pays de la Loire

« Sur le terrain de la Vie Publique »

L'égalité entre les femmes et les hommes, un principe fondateur de la République

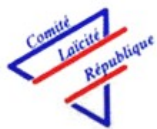
« Faire avancer l'égalité, c'est faire progresser la société toute entière »

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel, inscrit dans l'article 3 du préambule de la constitution de 1946 : « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme », ainsi que dans l'article 1er de la constitution du 4 octobre 1958 : « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Dans la continuité des grandes avancées législatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi, marquées par la loi Roudy de 1983, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle est le premier texte à aborder l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions : égalité professionnelle, lutte contre la précarité, protection contre les violences, image des femmes dans les médias, articulation des temps de vie, parité en politique et dans le milieu social et professionnel. Cette loi pose le cadre d'une action ambitieuse pour « mobiliser les institutions et la société toute entière » afin de combattre toutes les formes de discriminations sexistes.

Si l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise en droits en France, les écarts de situation entre les femmes et les hommes demeurent encore très significatifs.

Dans les Pays de la Loire, les femmes étudient plus longtemps que les hommes mais dans des filières moins valorisées. Ainsi, elles occupent plus souvent qu'eux un emploi dont le niveau de qualification est inférieur à leur niveau de diplôme et sont ainsi déclassées. Les femmes sont concentrées dans un nombre de familles professionnelles restreint. Elles se font donc une forte



concurrency entre elles et rencontrent plus de difficultés face à l'emploi que les hommes. L'écart de salaire annuel entre femmes et hommes dans les Pays de la Loire est le deuxième plus élevé de France métropolitaine avec 26 %. Ce constat s'explique par le nombre important de femmes à temps partiel dans la région où elles représentent 82 % de ces salariés.

Face à ces constats, une convention régionale a été signée entre l'Etat et Pôle emploi en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le 6 octobre 2016 pour 3 ans, en référence à une convention cadre nationale. Parmi les actions prévues par cette convention, l'une d'entre elles consiste à former des femmes en demande d'emploi ou en reconversion vers des métiers en tension, afin de répondre aux besoins des entreprises et aux objectifs de l'élargissement des choix professionnels des femmes.

De même, si autant de femmes que d'hommes peuvent avoir le projet de créer ou de reprendre une entreprise, les femmes ne représentent que 30 % des créateurs aujourd'hui. Aussi dans la perspective de promouvoir l'entrepreneuriat des femmes, 4 concours régionaux et départementaux ont été mis en place dans la région Pays de la Loire, en 2016, avec le soutien de l'Etat afin de promouvoir la création d'entreprises par les femmes : « Sarthoise de talent » au Mans, le « trophée de la jeune entrepreneure » à la Roche-sur-Yon, « Women Equity » et « Femmes du digital ouest » à Nantes. Ces manifestations ont attiré plus de 1.000 personnes et ont permis de diffuser de nouvelles représentations de femmes ligériennes cheffes d'entreprises et ainsi d'inciter d'autres femmes à créer ou reprendre une entreprise. Ces concours contribuent aussi à sensibiliser le grand public à la prise de responsabilité des femmes dans des domaines innovants.

La progression des femmes dans le milieu professionnel requiert une interaction vertueuse entre une diversité d'actrices et d'acteurs : pouvoirs publics, employeur.euse.s, partenaires sociaux, associations, familles. C'est le sens du 1er plan interministériel pour l'égalité professionnelle développé dans les Pays de la Loire.

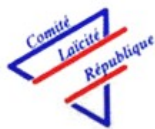
Concernant les violences faites aux femmes, chaque année en France, ce fléau coûte 3,6 milliards à la société. Dans les pays de la Loire, selon les chiffres parus en novembre 2016 pour l'année 2015, 7.385 femmes victimes de violences ont été accueillies par une association financée par l'Etat pour les accompagner, 4.245 faits de violences conjugales ont été enregistrés par les services de police et de gendarmerie, 1.386 personnes ont fait appel au 3919, numéro d'écoute national anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés.

Les données de l'observatoire régional des violences conjugales ont confirmé qu'il n'y a pas de profil type de femmes victimes de violences conjugales : tous les âges et tous les milieux socio-professionnels sont concernés.

Les 3/4 des femmes qui ont fait appel aux associations avaient au moins un enfant, dont près de 40 % des enfants exposés aux violences avaient moins de 3 ans.

La prévention et la prise en charge des femmes victimes de violences, nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire : police, gendarmerie, justice, travailleurs sociaux, professionnel.le.s de santé, de la petite enfance et de l'enfance, de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi sont mobilisés.

Cette politique publique et les actions qui en découlent sont inscrites au 5ème Plan national interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes qui vient renforcer les actions mises en œuvre dans le cadre du 4ème Plan.



Dans la région Pays de la Loire, le 4ème Plan triennal de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a notamment permis en 2016 de disposer de 18 téléphones grave danger, de renforcer le nombre de places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences, de mettre en place une douzaine d'intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, de former 1.884 professionnel.le.s aux violences faites aux femmes, de mettre en place des accueils de jour pour les femmes victimes de violences dans tous les départements et de renforcer les lieux d'écoute, d'accueil, et d'orientation des femmes victimes, de développer des stages de responsabilisation afin de lutter contre la récidive et de développer des protocoles d'intervention visant à améliorer la prise en charge des victimes.

A cet égard, 32 % des femmes accueillies par les associations ont porté plainte en 2015 contre 25 % en 2014, soit 7 % de plus que l'année précédente. On mesure l'effet de l'action interministérielle du 4ème plan qui préconisait « aucune violence ne doit rester sans réponse », des résultats encourageants à poursuivre dans le cadre du 5ème plan. C'est le sens du travail des services de l'Etat en lien avec les nombreux partenaires institutionnels, publics, privés et associatifs.

Enfin pour débusquer le sexisme partout où il se cache, décortiquer ses mécanismes de reproduction, y compris inconscients, pour mettre en lumière les femmes qui, dans tous les domaines, résistent et réussissent, et pour que chaque jour nous soyons plus nombreux à agir ensemble afin de faire reculer tout ce qui porte atteinte à la dignité, à la liberté, à l'égalité, un plan national d'action et de mobilisation contre le sexisme est déployé dans les Pays de la Loire, par ce que nous pouvons toutes et tous agir dans notre vie personnelle, amicale, familiale, professionnelle, associative, militante, pour que l'égalité en droit devienne égalité réelle pour une société plus juste.

CONTRIBUTION D'OLIVIER MARECHAU

Inspecteur de l'Education nationale, chargé de la Mission académique :
« Egalité Filles/ garçons et Femmes/Hommes dans le système éducatif »
« Sur le terrain de l'Ecole »

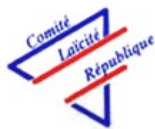
La République donne à son Ecole plusieurs objectifs vis-à-vis des élèves :

- acquérir des connaissances, des compétences et des diplômes, gages de qualification.
- préparer une insertion sociale et professionnelle réussie sur la base des capacités et de la motivation sans distinction de sexe et d'appartenance sociale.
- transmettre ses valeurs en formant des citoyens éclairés et libres de faire des choix au-delà des déterminismes socioéconomiques.

La loi de *Refondation de l'école* du 8 juillet 2013 vise à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous. Elle conforte la nécessité de prendre en compte au sein de l'Ecole les enjeux et les problématiques de la société (dont celles de l'égalité femmes-hommes et de la mixité) pour y développer des réponses éducatives portées par les communautés éducatives (adultes des établissements) et partagées avec les familles.

L'éducation nationale a signé, en 2014, une *Convention nationale interministérielle* marquant son engagement sur trois champs :

- * éducation au respect mutuel incluant la lutte contre les discriminations et le harcèlement.
- * acquisition d'une culture de l'égalité.



* renforcement de la mixité des filières de formation.

Quelles réalités de la thématique égalité filles-garçons au sein de l'école ?

La question de l'égalité entre les filles et les garçons est présente à double titre au sein de l'Ecole :

* A. dans les programmes et les contenus des formations dispensées.

* B. dans le fonctionnement de l'Ecole elle-même (en classe et avec ses partenaires) : entre élèves eux-mêmes, entre adultes de l'établissement et élèves, avec les familles...

Quelles sont les réponses de l'académie de Nantes ?

Plusieurs axes de travail existent au niveau académique pour agir et pour aller vers une égalité réelle (1)

* *Passer de la croyance à la connaissance, de la conviction à la démonstration* (loi du 4 août 2014) en partant des ressources incontestables. (2)

* *Considérer les situations respectives des filles et des garçons également désavantageuses* (3) par rapport aux objectifs de l'Ecole pour associer les familles à un objectif de réussite pour toutes et tous.

* *Faire de la mixité des classes un levier de la réussite scolaire.*

Les traductions concrètes de ces axes sont les suivantes :

* Poursuite des actions de sensibilisation des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et des professeurs principaux sur la connaissance des métiers et l'accompagnement au choix d'orientation scolaire et professionnelle.

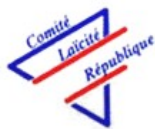
* Mise en œuvre des éléments de programmes traitant du sujet (compétences du socle liées à la formation de la personne et du citoyen, disciplines dont l'enseignement moral et civique, les parcours éducatifs : citoyens, santé, enseignement artistique et culturel et avenir).

* Formation des enseignants à la prise en compte des stéréotypes dans les gestes professionnels (animer la classe, communiquer avec les élèves, mettre en place des groupes mixtes ou non...) et dans la pédagogie (comment enseigner sans discriminer... ?)

* Utilisation en classe d'un « jeu sérieux » traitant de la mixité en milieu professionnel pour faciliter la prise de recul et l'appréhension des stéréotypes mais aussi les réponses possibles pour progresser.

* Nouvelle approche de l'analyse du climat scolaire intégrant les relations filles-garçons et la mixité.

1- Cf Condorcet « Dépasser l'égalité de droit inscrite dans les lois pour atteindre une égalité réelle, inscrite dans les faits ». 2- MENESR - Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, 2016 - Vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes - chiffres-clés2016. Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) - Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) 3-Cf les acquis au collège et lycée, la réussite aux examens, le décrochage scolaire, les poursuites d'études, les sanctions en milieu scolaire...



CONTRIBUTION DE PHILIPPE FOUSSIER

Premier Grand Maître Adjoint du Grand Orient de France

« La Laïcité, fabrique de l'égalité »

Laïcité et droits des femmes ont plus que jamais partie liée. Pour garantir leurs droits face aux prétentions cléricales qui s'efforcent de manière constante de maîtriser ou de dissimuler le corps des femmes et de les assigner à des fonctions sociales particulières, la laïcité demeure une condition de leur émancipation.

Les femmes sont de surcroît de tout temps et en tout lieu les premières victimes de l'intégrisme religieux, dont la résurgence en Europe comme ailleurs se traduit par une régression généralisée de leurs droits et de leurs libertés.

Mais il faut aussi dissiper les dévoiements ou travestissements du concept de la laïcité pour bien se faire comprendre. Ainsi, l'extrême-droite a-t-elle réalisé un véritable hold-up sur cette notion, tant il est vrai que les autres forces politiques ont répugné à en parler pendant longtemps, préférant même parfois promouvoir les forces religieuses au plan local comme national, avec souvent des visées clientélistes avérées. La laïcité est d'abord une liberté, celle qui garantit la possibilité de croire ou de ne pas croire. Elle est synonyme d'égalité car elle ne place pas les croyants au-dessus ni en-dessous des non-croyants. Elle est aussi promesse d'émancipation car elle permet à chacun d'échapper, s'il le souhaite, à ses déterminismes sociaux, culturels, ethniques voire même religieux. La laïcité est aussi inséparable d'un projet universaliste qui tourne le dos à ceux qui veulent enfermer les hommes et les femmes -surtout les femmes en l'occurrence- dans leurs origines biologiques, dans une assignation identitaire qui les ramène toujours dans leur passé, leurs "racines", leur "identité" en négligeant voire niant leur capacité à se projeter vers un horizon autre que celui légué par les liens du sang ou de la "communauté". Le combat pour les droits des femmes est ainsi inséparable d'une conception universaliste des rapports humains, loin de toute acception essentialiste, différentialiste, ethnociste ou racialisiste telle qu'elle peut être portée par l'extrême droite, de tout temps, mais aussi désormais par certaines fractions de la gauche.

Ces idéaux d'*universalisme*, ils sont précisément ceux que porte la Franc-maçonnerie depuis 300 ans, qui furent notamment déployés pendant le Siècle des Lumières. Avec l'humanisme, qui place l'homme au centre contre les prétentions à la soumettre à un ordre divin ou naturel, l'universalisme est en effet un principe qui a été appliqué dans les Loges dès le XVIIIe siècle, qui rassemblaient des hommes -et même des femmes, timidement, c'est vrai- indépendamment de leur appartenance à tel ou tel ordre, selon la classification de l'Ancien Régime. Ces principes, toujours revendiqués par les Francs-maçons, notamment ceux du Grand Orient de France, il nous appartient tous de les faire vivre et de les protéger contre ceux qui veulent revenir à une société d'ordres et de séparation.

CONCLUSION - Claudie LONDNER

Nous remercions les intervenants, qui, par la spécificité de leurs compétences, nous ont permis de mesurer la multiplicité des barrages qui demeurent rudes et accablants face à la conquête de l'Égalité Hommes/Femmes. Nous souhaitons faire un diagnostic : il est évident que la situation des femmes, en termes d'émancipation, traverse partout dans le monde, une période de régression. Nous avons vu en Turquie, que le « bond en arrière » est ahurissant : alors que ce pays était en pointe il y a quelques décennies et offrait aux femmes, avant la France –pays des Lumières- le droit de vote, le régime actuel resserre durement

« les boulons » en tout premier lieu sur les femmes. Des traditions associées à l'Islam pérennisent les mutilations génitales conduisant les femmes à multiplier les souffrances, les humiliations et les traumatismes. Mais le monde occidental n'est pas en reste et l'on voit, avec la « résistible ascension des populismes », ressurgir des aberrations rétrogrades que l'on croyait rangées une fois pour toutes au rayon des obscurantismes du passé. Si nous ne disons rien, si nous ne faisons rien, alors il ne faudra pas désespérer de la nature humaine mais tout simplement s'assujettir au règne de la peur : celui des dictateurs. Toutes les voies restent, pour nous, hommes et femmes conscients des dialectiques historiques, ouvertes à nos mobilisations. La vigilance devrait être notre compagne de tous les jours, envers tous les détails qui appesantissent les écarts à l'égalité entre les deux moitiés du genre humain. Ce, sur tous les terrains de la vie publique, des institutions, de la santé, de la politique, de la Justice et notamment de l'École dont le rôle est prédominant dans la préfiguration sociale des jours et des années à venir.

Pour nous, qui sommes des laïques convaincus et qui prônons que la Laïcité fabrique mieux que tous les vains discours, de l'Égalité ; pour nous, il s'impose de promouvoir auprès de tous les publics le sens revivifié de la Loi de 1905. Car face aux inégalités, aux extrémismes religieux, aux forces venimeuses de l'exclusion, se dresse le primat de nos principes républicains : celui qui véhicule les valeurs du triptyque, celui qui constitue l'essence d'un humanisme infatigable ...la Laïcité, garante de nos libertés. Bien sûr, la Laïcité nous protège dans les textes mais c'est de la mettre en œuvre, bien souvent avec courage qu'il s'agit.

Merci encore à tous, d'avoir partagé ce moment fort et souhaitons que chacun, chacune, à sa place et selon ses moyens, fera son miel des interventions de ce Colloque, avec pour *Étoile du berger*, les images emblématiques d'Olympe de Gouges et de Joséphine Baker...



Directeur de publication : Babacar Lame, Président du CLR Pays de la Loire

Comité de rédaction : Claudie Londner & Karan Mersch

Diffusion numérique : Jean-Yves Burgaud